

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2013**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT-CADRE « AGIR POUR
LA REUSSITE ET L'EGALITE DES LYCEEN-NE-S »**

- **DISPOSITIF « JEUNES POUR L'EGALITE »
3^{EME} RAPPORT**

Chapitre budgétaire : 932 « Enseignement »
Code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes »,
Programme : schéma des formations (128005)

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	5
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	7
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET	9
1. Fiche-projet – CITOYENNETE JEUNESSE.....	10
2. Fiche-projet – FEMMES SOLIDAIRES	17
3. Fiche-projet – LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.....	20

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer trois subventions dans le cadre du dispositif « Jeunes pour l'égalité » et de proposer l'affectation d'un montant de 205 000,00 € d'autorisation d'engagement prélevées sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » du budget 2013.

Ce rapport vous propose de nouvelles actions sur ce dispositif pour l'organisation et la mise en place d'ateliers sur la thématique de l'égalité des filles et des garçons sur le programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2013 pour un montant de 205 000,00 € concernant les 3 associations suivantes :

- L'Association Citoyenneté-Jeunesse : Ateliers du dispositif « Jeunes pour l'égalité »,
- L'Association Femmes Solidaires : Ateliers du dispositif « Jeunes pour l'égalité »,
- La Ligue de l'Enseignement : Ateliers du dispositif « Jeunes pour l'égalité ».

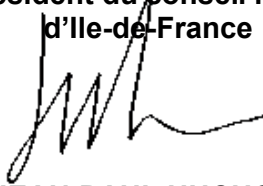
Ces opérations vous sont présentées dans les fiches-projet jointes en annexe 2 à la délibération.

Elles relèvent de la mise en œuvre du rapport-cadre sur mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées voté par délibération [CR 06-08](#) du 27 juin 2008 et de celui intitulé « Agir pour la réussite des lycéennes et lycéens » relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées » voté par délibération [CR 39-10](#) du 1^{er} octobre 2010.

Vous trouverez dans le tome 2 de ce rapport les derniers comptes annuels de ces 3 associations et les bilans partiels de chacune d'elle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU**

Mise en œuvre du rapport-cadre « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen-ne-s »
Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes

Dispositif « Jeunes pour l'égalité »
3^{ème} rapport

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code de l'éducation
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013
- VU** La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010, approuvant le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des lycéennes et des lycéens
- VU** La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens
- VU** La délibération n° CP 12-118 du 26 janvier 2012 relative à la mise en œuvre du rapport-cadre « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen-ne-s » Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes Dispositif « Jeunes pour l'égalité » 1er rapport ;
- VU** La délibération n° CP 13-143 du 23 janvier 2013 relative à la mise en œuvre du rapport-cadre « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen-ne-s » - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes, Dispositif « Jeunes pour l'égalité » - 1^{er} rapport ;
- VU** La délibération n° CP 13-210 du 4 avril 2013 relative à la mise en œuvre du rapport-cadre « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen-ne-s » - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes, Dispositif « Jeunes pour l'égalité » - 2^{ème} rapport ;
- VU** Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2013 ;
- VU** L'avis de la Commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la Commission des lycées et des politiques éducatives ;
- VU** Le rapport CP 13-476 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique

Décide de participer au titre du dispositif « Jeunes pour l'égalité » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 205 000,00 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP n° 12-118 de la Commission permanente du Conseil régional du 26 janvier 2012 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 205 000,00 € disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des Formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/07/2013	N° de rapport :	CP13-476	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	932 - Enseignement
Code fonctionnel :	28 - Autres services periscolaires et annexes
Programme :	128005 - Schéma des formations
Action :	12800505 - Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Dispositif :	00000780 - Jeunes pour l'égalité
---------------------	----------------------------------

Dossier :	13008131 - DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION CITOYENNETE JEUNESSE 2013-2014		
Bénéficiaire :	P0017218 - CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS		
Localisation :	DRANCY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	75 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
98 610,00 €	TTC 76,06 %	75 000,00 €	

Dossier :	13008141 - DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION FEMMES SOLIDAIRES 2013/2014		
Bénéficiaire :	R30083 - FEMMES SOLIDAIRES 75		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
40 033,00 €	TTC 74,94 %	30 000,00 €	

Dossier :	13008145 - DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2013-2014		
Bénéficiaire :	R19367 - LIGUE ENS FEDERAT PARIS MVT EDUC POP		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
128 100,00 €	TTC 78,06 %	100 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000780 - Jeunes pour l'égalité :	205 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800505 :	205 000,00 €
--	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13008131
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

Objet : DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION CITOYENNETE JEUNESSE 2013-2014
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jeunes pour l'égalité	98 610,00 €	76,06 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS

Adresse administrative : 29 RUE VOLTAIRE
93700 DRANCY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Michel Gourden, Directeur

Objet : Contribuer à développer chez les jeunes l'esprit critique, le respect des autres et le sens de la responsabilité, en les aidant à se construire une personnalité la plus riche possible.

Date de publication au JO : 1 décembre 2004

N° SIRET : 34412889700024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jeunes pour l'égalité
Rapport Cadre : CR 39-10 du 01/10/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 10 juillet 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Réfléchir les relations entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, dans le but de favoriser les relations non-violentes et non-discriminantes en général, et entre jeunes en particulier.
- Aborder la question de l'altérité, des libertés individuelles, des différences et des ressemblances, grâce aux rapports hommes/femmes et prendre conscience des combats à partager, des droits à défendre, pour le bien-être de tous. A travers cette réflexion, l'objectif est de faire prendre

conscience aux jeunes des représentations sexuées dont ils sont victimes et de leur donner les moyens de ne pas les subir, mais d'être acteur d'une culture de l'égalité. C'est faire en sorte que chacun-e puisse construire son projet de vie en toute liberté.

Objectifs spécifiques :

1. Lutter contre les préjugés sexistes et les stéréotypes à l'origine de discriminations et de violences : les représentations machistes, l'image de la femme-objet, l'homophobie, etc.

Il s'agit de faire apparaître (puis déconstruire) les représentations et les images liées à la culture et à l'éducation et de montrer comment elles participent à la construction des préjugés et de l'inégalité. Les projets visent également à faire prendre conscience des rôles sociaux attribués en fonction du sexe et ainsi, apprendre à distinguer la question du genre de celle du sexe : qu'est-ce qu'être fille/garçon ? Qu'est-ce que le féminin/masculin, dans notre société et ailleurs ?

2. Réfléchir les relations filles / garçons, les relations amoureuses et la place que chacun y occupe, autour des notions d'égalité et d'enrichissement mutuel.

Le travail mené avec les élèves sur le sexisme est aussi une manière de réfléchir la question du respect de l'autre mais aussi de soi, de ses propres désirs et de son propre corps, comme une éducation à l'égalité entre les sexes.

Objectifs pédagogiques :

- Grâce à la pratique artistique ouvrir les horizons culturels, faire découvrir d'autres façons de concevoir le monde et ainsi faire évoluer les comportements comme les modes de pensée.
- Favoriser le débat et l'expression libre au sein du groupe classe. Permettre que s'énoncent une parole individuelle et une parole collective. Favoriser l'expression d'une laïcité réfléchie à la place d'un repli de groupe identitaire, communautaire ou culturel.
- Développer l'esprit critique à travers l'argumentation.
- Favoriser l'émergence de l'universalité des valeurs de l'égalité, de la liberté et de la laïcité.

Description :

Spécificités d'un parcours conçu avec Citoyenneté jeunesse :

L'association conçoit des parcours culturels et citoyens à destination des élèves de lycées. Elle dispose des ressources nécessaires pour activer un réseau de compétences multiples et les associer aux parcours, dont les valeurs fondatrices et les principaux points forts sont :

- la primauté accordée aux interventions et activités permettant une participation active des élèves. En complément des programmes scolaires, les parcours visent le développement des capacités de réflexion de l'élève. Il s'agit donc de mener un travail réflexif sur la manière dont on pense et l'influence que cela peut avoir sur nos idées et comportements.
- chaque parcours tire sa force de sa transversalité et de son interdisciplinarité. L'association en amont (et en parallèle) de tous les projets s'attache à sensibiliser et informer les équipes pédagogiques concernées afin de s'assurer que toutes les parties prenantes partagent les mêmes objectifs et soient à même de faire résonner /raisonner davantage le projet au sein de l'établissement scolaire et dans toutes les disciplines enseignées.
- les points de vue spécifiques de l'art et des artistes sont très présents dans les parcours. Ils permettent de sortir des expériences quotidiennes des élèves et des considérations stigmatisantes. Le recul et la distance critique qu'ils autorisent maximisent l'impact des actions entreprises dans le respect de tous et de chacun.

La place des artistes dans le projet :

Les artistes avec lesquels Citoyenneté jeunesse travaille portent un regard sur le monde. Ils l'interrogent et l'inventent. Quelle que soit leur discipline artistique, (danse, théâtre, écriture) la sensibilité critique qu'ils déploient dans leur création suscite réactions et questionnements, émotions positives ou rejet.

Au contact de l'artiste, les lycéens seront en situation de prise de parole et d'expression de leur propre sensibilité. Travailler l'intime et l'émotion, loin des hiérarchies du savoir et des connaissances, c'est susciter la personnalité de chacune et chacun.

"Nous souhaitons que les élèves deviennent des « hommes debout », « Assises mes pensées s'endorment »" disait Montaigne, or « L'avantage des classes qui font du théâtre, c'est qu'elles se lèvent » ajoutait Philippe Avron.

Les artistes savent que « le corps sait des choses que la tête ne sait pas encore ». Toutefois, ils n'apportent pas forcément des réponses, mais ils aident à penser la vie avec humanité et à orienter les élèves dans leur propre existence.

Aux côtés des enseignants ils permettent la valorisation d'une parole individuelle (celle de l'élève) au sein d'une parole collective (celle de la classe).

Articulation des parcours Jeunes pour l'égalité :

L'association proposera plusieurs types de parcours (variété des disciplines proposées autour de trois pratiques artistiques). L'association s'attachera à la collaboration d'artistes pour qui les questions relatives au sexisme ne sont pas illustratives, mais bien centrales dans leur réflexion, dans leur création.. Il s'agit d'amener les jeunes à se questionner sur ces sujets brûlants en faisant appel au sensible. Il s'agit d'interroger les questions mises en jeu, sexisme et violence, à travers ou par le détour de l'art.

Pistes de disciplines proposées aux équipes enseignantes :

- Chorégraphie,
- Théâtre,
- Arts plastiques et design,
- Photographie,
- Ecriture,
- Création sonore,
- ...

Format des ateliers :

Les ateliers proposés par l'association sont sur un format de 38 heures, ce qui ménage la possibilité d'organiser la progression en demi-groupe,

Ce format permet également de consacrer du temps pour renforcer l'articulation entre les contenus transmis par l'Adric, en charge des actions de sensibilisation des adultes et des jeunes dans le cadre du dispositif "Jeunes pour l'égalité", et le travail sensible mené par les artistes avec les élèves.

A la fin des ateliers un temps de restitution sera organisé afin de partager avec d'autres le chemin parcouru.

Relais de l'établissement scolaire pour prendre en charge la fréquentation des œuvres :

Comme en 2012, l'association conventionnera avec chaque lycée afin que les établissements financent des sorties (spectacles, expositions...) afin de permettre aux jeunes de confronter les expériences vécues en classe dans les ateliers avec d'autres propositions artistiques. Il s'agit d'organiser un va-et-vient entre

le faire et le voir. Par la fréquentation des œuvres, il s'agit également de nourrir, d'éclairer ou d'interroger les propos tenus en atelier de sensibilisation ou de pratique.

Un premier rendez-vous avec l'équipe enseignante, permet de déterminer les objectifs propres à chaque classe, selon le contexte, les préoccupations des enseignants et des personnels éducatifs impliqués.

Un ou deux axes seront développés au sein d'un parcours cohérent. Un artiste et la pratique qui sera au cœur du parcours sont choisis.

Chaque parcours sera suivi par une chargée de projets Citoyenneté jeunesse qui veillera à maintenir une cohérence entre les séances d'information, de sensibilisation et les ateliers de pratiques artistiques ; ceci afin que les trois volets du projet forment bien un tout et fassent « sens commun ».

Déroulement d'un projet :

1. Rencontre équipe pédagogique / intervenant Adric / Citoyenneté jeunesse / artistes

A travers cette rencontre, il s'agit de :

- Faire en sorte que les différents partenaires partagent les mêmes objectifs ;
- échanger sur les pratiques professionnelles ;
- donner à la communauté éducative des outils pour dérouler le projet en classe et relayer le travail des intervenants.

2. Déroulement du projet dans la classe.

Le projet « Jeunes pour l'égalité » s'articule autour de trois temps

- Information de la communauté enseignante ;
- Actions de sensibilisation des jeunes ;
- Ateliers de pratiques artistiques (Entre 20 et 30 heures en demi groupes / voir formats ci-dessus)

L'action de l'association se concentre sur le troisième volet. Pour le bon déroulement du projet, il est important que ces temps s'alimentent entre eux ; qu'ils ne se succèdent pas, mais se répondent. Ainsi une séance de sensibilisation supplémentaire peut être mise en place suite à un questionnement survenu en atelier.

3. Valorisation des travaux des lycéens

Deux niveaux de valorisations des réalisations des classes sont prévus :

- restitution au sein du lycée ;
- restitution collective (mise en commun des travaux des classes).

Les restitutions peuvent avoir lieu sous forme de spectacles, d'expositions, d'écrits, d'affiches, de travaux photos, de débats, de valorisation de blogs... Elles viseront toujours à mettre en avant le chemin parcouru et à assurer une participation active et adaptée de chacun des élèves ayant pris part au projet.

4. Evaluation

Le programme a deux cibles : les lycéens et la communauté enseignante qui les entoure. L'un comme l'autre seront sondés à plusieurs étapes du parcours pour évaluer leur positionnement initial versus leur positionnement final. A cette fin, des questionnaires seront adressés aux jeunes et aux équipes pédagogiques en début et fin de projet.

Des réunions de bilan intermédiaire permettront d'évaluer les projets.

Le dynamisme et la profondeur des actions seront également mesurés en direct par les équipes enseignantes et les chargés de projets de l'association au cours des ateliers ; ce qui permettra de réajuster des étapes de la progression en cours de projets le cas échéant.

La régularité - et le taux de - participation aux ateliers sera également un bon indicateur pour mesurer l'implication des jeunes dans ce dispositif.

Par ailleurs, le taux d'adhésion des lycéen-ne-s (et de la communauté enseignante) au projet et leur implication sera également mesuré par la place (résonnance) qu'un projet adressé à une classe prendra dans l'établissement, le voisinage, la ville et sur les réseaux sociaux (par exemple : initiative de mettre en place des blogs...) : mesure de l'échelle de la restitution.

Enfin le taux de reconduction des lycées en fin d'année servira à évaluer le taux de satisfaction des équipes pédagogiques.

Moyens mis en œuvre :

Un premier rendez-vous avec l'équipe enseignante permet de déterminer les objectifs propres à chaque classe, selon le contexte, les préoccupations des enseignants et des personnels éducatifs impliqués.

Un ou deux axes seront développés au sein d'un parcours cohérent. Un artiste et la pratique qui sera au cœur du parcours sont choisis.

Chaque parcours sera suivi par une chargée de projets Citoyenneté jeunesse qui veillera à maintenir une cohérence entre les séances d'information, de sensibilisation et les ateliers de pratiques artistiques ; ceci afin que les trois volets du projet forment bien un tout et fassent « sens commun ».

Intérêt régional :

La Région est l'un des niveaux de gouvernance à partir duquel il est possible d'intervenir pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités et promouvoir une société véritablement égalitaire.

La Région s'est d'ailleurs engagée en signant la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux pour des actions concrètes en faveur de l'égalité.

Cette politique aura un impact émancipateur dans la vie quotidienne des Francilien-ne-s, et aussi sur la réussite économique et sociale de notre région.

Public(s) cible(s) :

Les lycéens et lycéennes franciliens

- 10 classes de lycées de la région Ile-de-France, de préférence de quartiers populaires, soit environ 350 élèves

- les équipes éducatives entourant ces 10 classes

- les personnes (parents / communautés enseignantes / jeunes) qui participeront aux restitutions et valorisation dans l'espace public

Localisation géographique :

- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ateliers de pratiques artistiques : intervention, ateliers : format 38 h / 10 ateliers	38 000,00	38,54%
Ateliers de pratiques artistiques : conception et articulation avec les ateliers sensibilisation	5 000,00	5,07%
Restitution / valorisation / communication : Restitution et valorisation dans l'espace public et communication	4 000,00	4,06%
Restitution / valorisation / communication : Frais technique atelier, matériel et impression	6 000,00	6,08%
Conception projet, suivi administratif et logistique : Conception, mise en oeuvre et suivi des projets	30 510,00	30,94%
Conception projet, suivi administratif et logistique : Suivi administratif / Comptable	3 200,00	3,25%
Conception projet, suivi administratif et logistique : Frais divers projet (poste, télécommunications, fournitures...)	3 700,00	3,75%
Conception projet, suivi administratif et logistique : Assurance et locaux	3 700,00	3,75%
Transports et déplacements : Frais de déplacement des membres de l'association	1 500,00	1,52%
Transports et déplacements : Frais de déplacement des artistes	1 500,00	1,52%
Transports et déplacements : Lycéen-ne-s (restitutions inter établissements)	1 500,00	1,52%
Total	98 610,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2013	75 000,00	76,06%
Participation de l'association	23 610,00	23,94%
Total	98 610,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	75 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	25 000,00 €
2012	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	75 000,00 €
	Montant total	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13008141
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

Objet : DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION FEMMES SOLIDAIRES 2013/2014

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jeunes pour l'égalité	40 033,00 €	74,94 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEMMES SOLIDAIRES 75
 Adresse administrative : 3-5 Rue d'ALIGRE
75012 PARIS 12
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Objet : Association féministe et solidaire, femmes solidaires a pour but la défense des droits et la dignité des femmes en France et dans le monde, et participe à la lutte contre le sexisme, contre le racisme, contre les violences et mutilations sexuelles, ainsi qu'à la défense des femmes directement ou indirectement victimes de génocide. Femmes solidaires intervient lors de toute action tendant à l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'égalité dans le travail et dans la société, l'accès à la culture, pour la paix. Cette association est ouverte à toutes les femmes, sans distinction d'opinion.

Date de publication au JO : 18 mars 1945

N° SIRET : 77567870900038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jeunes pour l'égalité
 Rapport Cadre : CR 39-10 du 01/10/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 10 juillet 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'atelier a pour objectif la création d'outils à caractère éditorial : Création d'un journal recto verso, de la conception du chemin de fer à la parution (articles, photo).

Une intervention complète comprend 6 séances.

Description :

10 cycles d'intervention de 12 heures chacun dans 10 lycées franciliens volontaires

Les ateliers se déroulent comme suit :

- Préparation des interventions : prise de contact avec l'établissement, gestion du planning, préparation du contenu des séances (5h/trimestre).
- Préparation du contenu des séances (5h)

- 1ère séance : 2 h pour revenir sur les discussions engendrées par les sensibilisations en grand groupe qui précèdent les ateliers de création et s'approprier le futur outil de sensibilisation : la presse, le journal. Se greffe à cette première séance un travail de recherche sur Internet pour compléter et améliorer le contenu, réfléchir à des pistes de réflexion pour aider les jeunes dans la création du journal

- 2ème, 3ème et 4ème séances (3 X 2h) : conception et réalisation pratique avec prises de notes, recherche de sujets, interviews, poèmes à travers un atelier d'écriture...

Se greffe à ces 3 séances un travail de recherche iconographique en soutien aux recherches des élèves...

- 5ème et 6ème séances (2 x 2 h) : mise en forme et création du support définitif, un journal, puis restitution devant les autres camarades... Se greffe aux dernières séances, un suivi pour la mise en page, suivi de la maquette réalisation du journal et relecture.

Sur la thématique de l'égalité des filles et des garçons, cet atelier propose un apprentissage, par l'écriture, sur les moyens de communication et sur le travail de la presse.

Un cycle d'intervention comprend 12 heures de la préparation en interne aux heures de travail réalisés avec les jeunes.

Intérêt régional :

La Région est l'un des niveaux de gouvernance à partir duquel il est possible d'intervenir pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités et promouvoir une société véritablement égalitaire.

La Région s'est d'ailleurs engagée en signant la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux pour des actions concrètes en faveur de l'égalité.

Cette politique aura un impact émancipateur dans la vie quotidienne des Francilien-ne-s, et aussi sur la réussite économique et sociale de notre région.

Public(s) cible(s) :

Les lycéennes et lycéens de la Région Île-de-France.
(10 classes pour 250 à 300 élèves environs)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Edition de matériel	625,00	1,56%	Subvention régionale 2013	30 000,00	74,94%
Fournitures administratives	350,00	0,87%	Ministère de la Jeunesse et vie associative (convention triennale)	6 000,00	14,99%
Loyer et location diverses	3 600,00	8,99%	RESSOURCES PROPRES	1 533,00	3,83%
ASSURANCES	250,00	0,62%	Personnels bénévoles	2 500,00	6,24%
Documentation/Recherches	300,00	0,75%	Total	40 033,00	100,00%
Déplacements	1 000,00	2,50%			
Téléphone, abonnements, Internet	668,00	1,67%			
Frais postaux	250,00	0,62%			
Frais exceptionnels	600,00	1,50%			
Achat de magasin	1 650,00	4,12%			
HONORAIRES	12 500,00	31,22%			
Rémunérations	15 500,00	38,72%			
Impôts et taxes	240,00	0,60%			
Bénévolat	2 500,00	6,24%			
Total	40 033,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	20 000,00 €
2012	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	30 000,00 €
	Montant total	70 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13008145
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

Objet : DISPOSITIF "JEUNES POUR L'EGALITE" - 3EME RAPPORT - CONVENTION LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2013-2014
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jeunes pour l'égalité	128 100,00 €	78,06 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE ENS FEDERAT PARIS MVT EDUC POP

Adresse administrative : 167 BD DE LA VILLETTE
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : Propager l'idéal laïque, démocratique et républicain, contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Date de publication au JO : 9 juillet 1967

N° SIRET : 78441436900065

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jeunes pour l'égalité
Rapport Cadre : CR 39-10 du 01/10/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 10 juillet 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

1 - ATELIER VIDEO :

Réalisation par les élèves d'un court-métrage sur le thème de l'égalité filles-garçons

2 - ATELIER PHOTO :

Réalisation de séries de portraits photos avec les élèves sur la thématique "L'égalité Femme-Homme". Sous forme de portraits ou mise en situation, l'idée étant d'aborder ces problèmes importants que son l'égalité Femme-Homme et plus généralement l'image de la femme et sa place dans notre société, en jouant sur l'humour et le décalage.

3 - ATELIERS THEATRE "LES MAUX QU'ELLES TAISENT" :

L'atelier proposé permet à l'élève d'aborder une thématique forte et actuelle d'un point de vue artistique. Il est poussé à s'interroger sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes, sur ses manifestations. Par le biais de la pratique théâtrale (improvisations, jeux, mises en situation, écriture, lecture de textes du répertoire abordant la question, etc...), il a l'opportunité d'aborder la question au sein du groupe. Le fait de s'impliquer dans l'observation d'un phénomène tel que celui de la violence à travers le prisme de la représentation théâtrale permet de prendre du recul, de chercher la forme juste pour exprimer le fond, et ainsi de porter un regard posé sur la question.

4 - ATELIERS "ARTS DE LA RUE : UNE FRESQUE POUR L'EGALITE" :

- Développer un projet artistique permettant d'aborder avec les élèves les représentations sexuées de soi et des métiers
- Eduquer au vivre-ensemble et à la richesse de la mixité par le biais du "graph"
- Réaliser une fresque collective

5 - ATELIER REALISATION DE COURTS METRAGES CONTRE LES DISCRIMINATIONS SEXISTES "ON M'A DIT QUE..." :

- Mise en œuvre d'un projet collectif de création audiovisuelle autour d'une thématique citoyenne : l'égalité et la lutte contre les discriminations sexistes
- Mise en place d'un travail de réflexion commune autour de cette thématique
- Construction et développement d'un travail de sensibilisation autour de cette thématique
- Acquisition des connaissances théoriques et techniques nécessaires à la réalisation de court métrage (de l'écriture du scénario au montage final)
- Valorisation de l'implication citoyenne et du travail mené par les élèves
- Autonomisation des jeunes autour de la compréhension des enjeux de l'image et du son

6 - ATELIER SLAM :

Sensibiliser les élèves à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les violences.

7 - ATELIER D'IMPROVISION THEATRALE "Que l'art fasse de la culture de l'égalité filles-garçons au lycée... une évidence !"

L'improvisation est un art oratoire qui se plaît à mettre l'imaginaire en avant. Nu d'une certaine façon, libre de se mouvoir dans l'espace en symbiose avec les autres comédiens. Sincérité, écoute et acceptation sont les piliers de l'improvisation. Prendre du plaisir à la fois à être ensemble et à s'amuser sont en adéquation avec les valeurs éducatives. L'improvisation a pour objectif de favoriser l'expression, l'échange entre jeunes d'une part et avec l'adulte d'autre part.

Description :

1. ATELIER "ART DE LA RUE : UNE FRESQUE POUR L'EGALITE" :

Cet atelier devra conduire un groupe d'élève à réaliser une peinture commune sur une toile. Chaque participant sera invité à partager et à illustrer ses propres idées sur les droits des jeunes en termes d'égalité de genre. Libre cours sera donné aux élèves pour décider du sujet ressenti comme discriminant, sur lequel il leur semble opportun de travailler. Ensuite le groupe collaborera afin d'aboutir à la définition d'une maquette qui illustrera le message à communiquer dans le cadre d'un projet pour l'égalité.

Cet atelier se finalisera par la réalisation de cette maquette sur une toile (la technique utilisée devra être défini avec les enseignants, soit aérosol, soit poscas ou peinture acrylique).

Prise de contact et travail avec les enseignants :

- Présentation du projet et de la démarche
- Echanges avec les enseignants sur le contexte : représentations sexuées véhiculées par les élèves et les enseignant-e-s, mal être d'élèves identifiés, problèmes de mixité ressentis,...
- Mise en place d'un travail collaboratif

Restitution :

Dans un lieu choisi, chaque groupe ayant suivi un atelier exposera son travail aux autres et à toute personne invitée. Un débat pourra émerger sur la confrontation des idées exposées.

Partenaires : La Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne travaillera sur cet atelier avec l'Association Ligne de Mire, association reconnue par son sérieux et ses capacités artistiques à réaliser des fresques urbaines de qualité. Cette association a déjà travaillé pour de nombreuses collectivités dans et hors ce département.

Un éducateur pourra être présent pour mener le débat et l'échange d'idée conjointement avec les animateur-trice-s artistes.

Nombre d'ateliers : 4 ateliers sont organisés.

Un atelier comprend :

- la préparation avec les enseignant-e-s
- 6 séances de 2 heures avec les élèves
- 1 séance de restitution
- Conception des séances et des outils pédagogiques
- Réunion de concertation et de suivi
- Déplacements sur le lycée
- Mise à disposition du matériel nécessaire
- Assurance des intervenant-e-s

2. ATELIER DETOURNEMENT D'OBJETS "PERCEVOIR DIFFEREMMENT"

Par le détournement, l'objet se transforme, il devient autre. L'objet détourné devient sculpture, lumière, mobile. Son évolution appelle un nouvel à-venir. Comme les façons de penser, d'agir, rien n'est figé, rien n'est à jeter définitivement. Toute transformation est possible.

Pour des jeunes, transformer des ustensiles, outils, objets en se posant des questions sur leur identité, sur leur genre, leur représentation, l'interprétation et l'image que ces derniers renvoient leur permettra de gagner de la distance et un sens critique quant à l'utilisation par un utilisateur ou utilisatrice de ce dernier. Bousculer les évidences, bousculer les stéréotypes par le biais d'objet médiateur.

Ces transformations permettent à chacun de rêver, d'interpréter l'objet selon son imagination. Cette démarche ouvre aussi les portes sur le monde, sur nos propres vies et nous montre que nous aussi pouvons rêver de devenir autre, prendre conscience avec un sourire que toute transformation est possible. Comme l'objet détourné, nous pouvons nous-mêmes devenir autre, évoluer, avoir une seconde vie en continuité avec notre avant, sans rupture brutale.

Un livret personnalisé accompagnera l'objet dans sa nouvelle identité. Sa forme et son contenu seront spécifiques à chaque objet. Les textes pourront être sous forme de poèmes, de récits, de dialogues... Ce sera l'occasion de mettre sur papier ses émotions, ses réflexions.

Restitution :

- Dans chaque lycée participant, une exposition sera mise en place avec un souci de présentation valorisante (socles, éclairage, cartels, vernissage...)
- Chaque classe créera pour l'occasion une affiche mettant en avant le propos de l'égalité filles/garçons sous le contexte artistique choisi : le détournement.

Chaque objet détourné sera accompagné de son livret personnalisé racontant sa nouvelle identité. Parallèlement, l'objet sera présenté et expliqué oralement par le binôme d'élèves.

Partenaires :

La Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne travaillera sur cet atelier avec l'Association A.D.O. Atelier Détournement Objets située au Kremlin-Bicêtre. Cette association travaille régulièrement avec la Ligue et intervient habituellement dans le cadre scolaire sur les dispositifs relais de la Ligue.

Nombre d'ateliers : 4 ateliers sont organisés. Il est envisagé de choisir des lycées proposant des filières

différentes afin de travailler sur des objets professionnels variés.

Un atelier comprend :

- la préparation avec les enseignant-e-s
- 6 séances de 2 heures avec les élèves encadrées par un artiste
- 1 séance de restitution
- Conception des séances et des outils pédagogiques
- Réunion de concertation et de suivi
- Déplacements sur le lycée
- Mise à disposition du matériel nécessaire
- Assurance des intervenants

3. ATELIER "MUSIQUES POUR L'EGALITE"

Cette action a pour but de permettre à des jeunes de réfléchir et de s'exprimer sur la mixité fille-garçon, sur les représentations sexuées véhiculées par la société qui peuvent produire un sentiment d'enfermement pour les jeunes.

Le moyen proposé, pour leur permettre d'échanger, d'exprimer et de vivre cette mixité est la pratique musicale.

Pour cela, au cours des séances sera mis en place des ateliers d'écriture "paroles et chansons", des temps d'initiation à la pratique de la guitare et des percussions world music (djembé, derbouka, tabla etc...) ainsi que des rencontres avec des Auteurs, Compositeur-trice-s et Interprètes afin d'échanger et se nourrir d'autres expériences.

Tout ceci donnera lieu à une restitution publique organisée dans le cadre du projet ainsi qu'à une production de CD. Tous les débats feront l'objet d'un compte-rendu écrit.

Partenaires :

La Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne travaillera sur cet atelier avec l'association Jazz Bond Association et le Théâtre de l'Eolienne.

Nombre d'ateliers : 2 ateliers sont organisés.

Un atelier comprend :

- la préparation avec les enseignant-e-s
- 8 séances de 2 heures avec les élèves encadrées par trois intervenant-e-s artistique
- 1 séance de restitution
- Conception des séances
- Réunion de concertation et de suivi
- Déplacements sur le lycée
- Mise à disposition du matériel nécessaire
- Assurance des intervenant-e-s

4. ATELIER THEATRE SUR LA PREVENTION DES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES "LES MAUX QU'ELLES TAISENT"

Ce projet est destiné à un groupe d'une quinzaine d'élèves.

Au cours des séances, le débat y sera engagé sur la thématique proposée d'abord dans le cadre d'une discussion qui permettra aux élèves de s'interroger sur les différentes résonances et manifestations de la violence à l'égard des femmes.

Ils seront amenés à se questionner à la fois à l'écrit (écriture collective d'un portrait de femme et de son parcours confronté à la violence). Puis en improvisation (travail autour du personnage créé ou de situations de manifestations de la violence dans la vie quotidienne proposées par l'intervenant-e).

D'autre part, ils pourront être interrogés séparément (filles/garçons) sous forme d'interview enregistrée qu'ils écouteront ensuite tous ensemble.

Les élèves aborderont également des textes du répertoire théâtral contemporain faisant écho au thème

dans un travail de lecture jouée.

L'ensemble de ces travaux (écriture, improvisations travaillées, recherches, enregistrements, lectures jouées, etc...) sera restitué devant un "public" convié par l'établissement à l'issue des séances.

Chacune des 7 séances sera ponctuée de jeux théâtraux qui permettront aux élèves de se libérer dans le groupe, de travailler sur leur élocution, sur leur prise de parole et d'aborder la discipline théâtrale et la mise en jeu de façon enthousiasmante tout en se confrontant à des questions importantes.

L'intervenant-e se déplacera dans l'établissement et établira son planning en fonction des contraintes d'emploi du temps du lycée.

Partenaires éventuels : La Compagnie "Pantai" sera partenaire de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement pour la mise en place et l'animation de ce projet.

5. ATELIER REALISATION DE COURTS METRAGES CONTRE LES DISCRIMINATIONS SEXISTES "ON M'A DIT QUE..."

Le projet "On m'a dit que..." s'adresse à des jeunes (15 à 18 ans). Il se déroulera sur le temps scolaire et il prévoit la rédaction, le tournage et le montage des scénettes comiques sur deux thématiques :

- Les stéréotypes liés au genre
- Orientation sexuelle et discrimination

2 sessions de 8 séances accueilleront chacune une vingtaine d'élèves qui seront répartis en 2 groupes de travail.

1°) - La partie théorique : réflexion et travail autour de l'écriture scénaristique et du langage audiovisuel (2 séances)

2°) - La partie pratique : repérage, mise en place du plateau de tournage, répétition générale et analyse des plans (4 séances).

3°) - La partie montage : initiation aux techniques de montage (2 séances)

Les séances pourront débuter selon un calendrier à déterminer avec les enseignant-e-s partenaires.

Partenaires :

OROLEIS de Paris (Office Régional des Œuvres Laiques d'Education par l'Image et le Son), association Loi 19101 a pour objectifs de permettre et de développer la pratique des techniques audiovisuelles et de communication afin de favoriser la culture et l'éducation permanente, de susciter la création.

Ces objectifs se traduisent en 3 axes : Animation et formation vidéo en direction des collectivités et des associations. Cet axe prépondérant s'articule autour de l'outil vidéo appréhendé comme un média essentiel au débat démocratique et citoyen.

L'OROLEIS viendrait renforcer le travail technique : trucage, éclairage, mise en place plateau.

6. ATELIERS VIDEO

Pour chaque séance les 10-15 élèves seront encadrés par 3 personnes disposant de compétences spécifiques : ingénieur-e du son, scénariste, comédien-ne, cadreur-euse. Une unité de tournage, caméra et son, ainsi qu'une unité de montage sera à disposition à chaque séance. Le groupe d'élève pourra donc être divisé en trois groupes à chaque séance afin d'aborder très rapidement chaque temps de la réalisation d'un film : le temps du scénario, le temps du tournage et le temps du montage.

Scénario : l'écriture des scénarii se passe avec les élèves. En petit groupe de 3 ou 4, on discute pour faire émerger des idées, on évoque des situations d'égalité/inégalité homme/femme. Si des situations émergent issues du vécu des élèves, on les fait jouer à d'autres élèves. On met par écrit les situations

pour les amener vers une forme scénaristique.

Tournage : des techniciens professionnels se chargent de la réalisation des films : participeront ingénieur-e son, cadreur-euse, monteur-euse. Les élèves jouent dans le film, mettent en scène ou éventuellement, participent à la réalisation technique du film comme assistants. Si certain-e-s élèves désirent acquérir des compétences techniques, ils peuvent donc être assistant-e-s des professionnel-le-s qui les chargeront d'une mission technique importante.

Partenaires :

Agnès Szabo : Diplômée de l'école de cinéma La Femis section son.

Activité associative depuis 2004 : travail avec groupes d'élèves de ZEP, apprenti-e-s ou sans-papiers pour la réalisation de courts-métrages de fiction.

Adeline Olivier : elle dirige des chantiers laboratoires à partir de ses textes dramatiques; Elle est actuellement auteure associé au Studio Théâtre de Vitry.

Cyrille Blandin : Cadreur et chef électricien.

Jennifer Have : Diplômée de La Femis section scénario en 2008.

Intervenante : Agnès Szabo.

7. ATELIER SLAM

Ecrire pour raconter, réagir, témoigner, se positionner sur l'égalité filles-garçons, tels sont les objectifs des ateliers d'écriture. C'est un atelier durant lequel les participant-e-s s'initient aux différentes techniques littéraires utilisées dans l'écriture de texte, de Slam, de poème. C'est un lieu de création, d'apprentissage, d'échanges. On y ose écrire, expérimenter, jouer avec les mots et la langue française. Ces ateliers servent à faire émerger ce que les participant-e-s ont besoin d'exprimer. Ils sont vivants, ludiques et productifs et suivent une démarche pédagogique adaptée.

L'atelier est un outil permettant d'apprendre à écouter les autres. Le respect de la parole de chacun devient une philosophie. Il n'est donc pas étonnant de voir ces ateliers se multiplier en milieu scolaire, dans les classes de français ainsi que dans les maisons de quartiers et les centres sociaux.

Conditions requises au bon fonctionnement d'un atelier :

Il est préférable que l'atelier soit mené sans présence de professeur-e dans la classe. Ceci permet aux jeunes de ne pas vivre l'atelier d'écriture comme un cours habituel. Cela crée un climat propice à l'échange sans timidité et permet aux jeunes de rester dans la confiance. Dans les cas où une présence est obligatoire, celle de l'infirmière scolaire est la plus adaptée. En effet, elle est souvent perçue comme une personne de confiance et aborde déjà certains sujets sensibles avec les jeunes.

La proposition prévoit une restitution à la fin de l'atelier pour valoriser le travail des jeunes.

Intérêt régional :

La Région est l'un des niveaux de gouvernance à partir duquel il est possible d'intervenir pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités et promouvoir une société véritablement égalitaire.

La Région s'est d'ailleurs engagée en signant la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux pour des actions concrètes en faveur de l'égalité.

Cette politique aura un impact émancipateur dans la vie quotidienne des Francilien-ne-s, et aussi sur la réussite économique et sociale de notre région.

Public(s) cible(s) :

Les lycéens et lycéennes francilien-ne-s
(31 ateliers x 12 élèves : 372 jeunes)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
1°) 4 ateliers vidéo	29 840,00	23,29%
2°) 4 ateliers photos	12 000,00	9,37%
3°) 4 ateliers Théâtre	15 200,00	11,87%
4°) 3 ateliers "Arts de la rue"	11 430,00	8,92%
5°) 3 Ateliers Court-métrage	11 700,00	9,13%
6°) 10 Ateliers Slam	36 500,00	28,49%
7°) 3 Ateliers Matches d'impro	11 430,00	8,92%
Total	128 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2013	100 000,00	78,06%
Participation de l'association	28 100,00	21,94%
Total	128 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	100 000,00 €
	Montant total	100 000,00 €